



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRETE N° DDCSPP PIPPV-2016-09/08 PORTANT DESIGNATION DES MEDECINS MEMBRES DU COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le Préfet d'EURE-ET-LOIR,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°92-620 du 07 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°92-621 du 07 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret no 65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret no 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2013, nommant Monsieur Jean-Bernard ICHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014006-0001 du 06 janvier 2014 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean-Bernard ICHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n°ARS-DD28-UOAGPS-16-09/02 du 09 septembre 2016 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de l'administration dans le département d'Eure-et-Loir, à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le Comité médical départemental des agents de la Fonction Publique Territoriale est constitué ainsi qu'il suit, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2019 :

Comité médical section généraliste

Titulaires :

- ✉ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ✉ M. le docteur DIDOUT Charles

Suppléants :

- ✉ M. le docteur RIVOAL Bernard
- ✉ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul

Comité médical section psychiatrique

Titulaires :

- ✉ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève (médecin généraliste)
- ✉ M. le docteur PREVOST Philippe (médecin psychiatre)

Suppléant :

- ✉ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul (médecin généraliste)
- ✉ M. le docteur SIMON Jean-Louis (médecin psychiatre)

ARTICLE 2 : La Commission départementale de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale est constituée ainsi qu'il suit, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2019 :

Médecins généralistes

Titulaires :

- ✉ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ✉ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul

Suppléants :

- ✉ M. le docteur RIVOAL Bernard
- ✉ M. le docteur RIVIERE Philippe

ARTICLE 3 : La Commission départementale de réforme des Services d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir pour les sapeurs-pompiers volontaires est constituée ainsi qu'il suit, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2019 :

Titulaires :

- ✉ M. le docteur VILARET Michel
- ✉ M. le Capitaine POUBEL David

Suppléants :

- ✉ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul
- ✉ M. le docteur (siège à pourvoir)

ARTICLE 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins concernés, au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, qui exerce le secrétariat des instances précitées, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 27 SEP. 2016
P/ le Préfet d'Eure-et-Loir et par délégation,
Le Directeur Départemental, de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Jean-Bernard ICHE